



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 08.11.2018

Numéro de publication: AB02-0000001159

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail PATEK PHILIPPE SA GENEVE Fabrique d'horlogerie

PATEK PHILIPPE SA GENEVE Fabrique d'horlogerie

CHE-107.779.514

Chemin du Pont-du-Centenaire 141

1228 Plan-les-Ouates

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 18-006088

N° d'établissement: 42036986

Pan d'entreprise: Ateliers de fabrication de pièces d'horlogerie (division fabrication des composants)

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

Personnel: 4 H

Validité: 01.01.2019 – 31.12.2021

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: GE

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).